



Silly
ADMINISTRATION
COMMUNALE



CHARTRE AGRICOLE ET CITOYENNE

DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN POUR
LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

1. Contexte et objectifs

Cette charte a été créée, dans le cadre de la Commission Travaux, Agriculture et Environnement, à l'initiative de l'Echevin de l'Agriculture et des Travaux de Silly. Plusieurs instances agricoles et syndicales ont été consultées pour l'élaboration de cette charte ainsi que la Police.

La campagne est le lieu de vie des ruraux et des néo-ruraux mais c'est aussi, et avant tout, le lieu de travail des agriculteurs.

La cohabitation est parfois difficile et peut entraîner des tensions voir même des conflits. Souvent, ceux-ci sont liés à une méconnaissance des contraintes de part et d'autre entraînant des incompréhensions.

Ce document reprend les droits et les devoirs de chacun : à la fois des agriculteurs mais aussi des citoyens.

Trop souvent montrés du doigt, les agriculteurs sont aussi, soumis aux obligations qui leur sont imposées par la réglementation.

L'agriculture de demain a des défis à relever :

- économique
- alimentaire
- environnemental

Au final, ce document est une invitation à plus de partages entre ceux qui travaillent la terre et ceux qui aspirent à un retour à la campagne avec parfois certains petits désagréments pour les uns comme pour les autres.

Comprendre cela peut nous mener à une vie plus tranquille et plus sereine.



2. Être agriculteur c'est un métier de passion et de cœur

On ne s'improvise pas agriculteur.

De nos jours, pratiquer ce métier demande de nombreuses connaissances et exige de répondre à de nombreuses contraintes administratives.

Un agriculteur peut être cultivateur, éleveur, maraîcher, pépiniériste ou arboriculteur.

Il est tenu de respecter les réglementations et est contrôlé régulièrement : environnement, bien-être animal, qualité des produits, règlements sur les produits phytosanitaires, épandages des effluents d'élevage, AFSCA, sans compter une quantité non négligeable de papiers administratifs. Toutes ces contraintes ne signifient pas non plus qu'il a tous les droits.

Il a également à sa disposition des moyens pour adapter son travail afin d'essayer d'éviter un maximum de désagréments pour les citoyens.



3. Les paysages de notre campagne sont liés aux saisons

L'hiver, le climat oblige l'agriculteur à centrer ses activités dans les bâtiments de la ferme et ses alentours. Le bétail a regagné les étables et est nourri grâce au contenu des silos à l'odeur caractéristique. La saison est propice au vèlage.

De janvier à mars, on assiste à l'épandage du fumier sur les terres et du lisier. Les derniers labours sont réalisés.



Le printemps voit le bétail regagner les prairies tandis que l'agriculteur reprend son travail aux champs : préparation du sol, semis de betteraves, pommes de terre, ainsi que le semis de maïs et d'autres cultures de printemps et ensuite la fauche et la récolte des herbes.

Dès le mois de mars, les agriculteurs sont amenés à circuler davantage, ce qui demande à chacun un effort de cohabitation sur la voie publique... Les semis d'arrière-saison reçoivent une dose d'engrais. Certains traitements phytosanitaires peuvent avoir lieu.

En avril, c'est aussi la période des semis des betteraves, des chicorées et autres.

Il est aussi possible de voir des pulvérisateurs sur les cultures d'escourgeon, de froment et de betteraves.

En mai, c'est au tour des semis des maïs, des pois, de la plantation des pommes de terre, des légumes, des premières coupes d'herbe et leur ensilage,...

Puis, arrivent les traitements secondaires (engrais, pulvérisations) sur les céréales, les derniers semis se terminent et les prés sont fraîchement coupés.



L'été et l'automne sont les saisons les plus chargées de l'année. Comme l'agriculteur est tributaire de la météo, il termine rarement sa journée à 18h00 et les week-ends ne sont pas toujours synonymes de repos ! Des travaux jusqu'aux petites heures de la nuit, ça arrive : tracteurs qui ramènent les récoltes, moissonneuses qui tournent peu importe le jour et l'heure... Bref du bruit pendant quelques jours mais aussi le plaisir des odeurs agréables et du paysage qui change au fil des jours !

En début d'été, commencent les fenaisons. Le foin demandera plusieurs jours de patience et parfois de longues soirées de travail !

Si le temps le permet, la moisson des escourgeons commence **début du juillet**. La récolte des pois et la poursuite des fenaisons ont lieu. Fin du mois, on moissonne le colza. Après le ramassage de la paille, les cultures sont déchaumées afin d'aérer le sol.

En août, les derniers champs de céréales sont moissonnés et ne laissent plus que des andains de paille. Celle-ci sera ensuite ballotée pour permettre le travail du sol et les labours plus tard dans l'année. Suite aux récoltes des différentes céréales, les effluents d'élevages sont épandus sur les champs et un engrais vert est semé (qui fera office de couverture hivernale du sol et limiter ainsi les risques d'érosion des sols).

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Epandage engrais/ pulvérisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Labour	X	X	X	X					X	X	X	X
Semis			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Récolte d'herbe (fenaison, ensilage)				X	X	X	X	X	X	X		
Moisson des céréales et paille							X	X				
Récoltes							X	X	X	X	X	X



En septembre, on sème les colzas. On prévoit l'ensilage du maïs pour la fin du mois. Les routes peuvent alors devenir plus glissantes et les abords de ferme plus bruyants en raison des charrois.

En octobre, l'ensilage de maïs se prolonge. La récolte des chicorées et des betteraves débute. Celle-ci se déroulera jusqu'en novembre, décembre en fonction de la météo. Les betteraves sont entassées le long des chemins. Les routes peuvent alors être boueuses. Les premières pommes de terre de conservation sont arrachées. Les escourgeons (début du mois) puis les froments d'hiver jusqu'à la fin du mois de novembre sont semés. Les labours d'hiver terminent alors l'année et préparent la suivante...

Toutes ces étapes peuvent créer des désagréments (bruits, odeurs, ...). L'agriculteur essaie d'effectuer ces tâches avec le moins d'embêtements possible.

L'agriculteur a le droit de travailler 24 heures sur 24, pendant les jours fériés ainsi que les samedi et dimanche.

Son travail dépend de la météo et de l'entreprise qui effectue les semis ou les récoltes pour l'agriculteur.

Comme toute personne, s'il avait le choix, il se contenterait d'un horaire réduit.

4. Les effluents d'élevage : Engrais naturel qui nourrit le sol

Différentes matières organiques sont produites dans les fermes qui élèvent des animaux. On parlera de fumier et de lisier. Ces matières possèdent une réelle valeur.

Épandus sur les champs, ils contribuent à maintenir la structure du sol tout en apportant les éléments fertilisants d'origine naturelle et utiles pour les cultures.

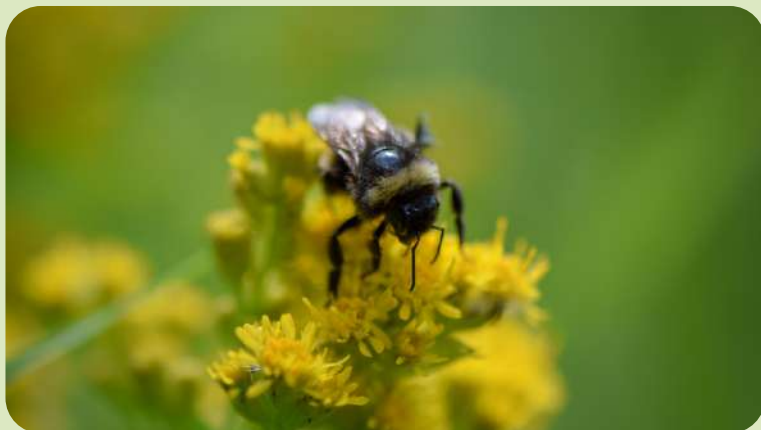
Ils doivent être stockés et épandus en respectant certaines règles pour éviter d'être perdus et de se retrouver dans les nappes phréatiques ou dans les rivières.

Il s'agit du programme de gestion durable d'azote en agriculture (PGDA) qui reprend les différents éléments qui doivent être respectés, au niveau du stockage, de la période d'épandage ou de l'enfouissement de la matière.

Pour plus d'informations, retrouvez les liens internet (page 17).



5. La biodiversité : tous concernés



De par ses pratiques, l'agriculteur agit sur la biodiversité.

Tout agriculteur percevant des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) est tenu de respecter, sur l'ensemble de son exploitation, la conditionnalité agricole et environnementale. Le système de conditionnalité oblige les agriculteurs à se conformer aux normes strictes en matière de santé publique, végétale, animale et environnementale.

Cette réglementation contribue à rendre l'agriculture plus durable en matière de :

- Protection des eaux de surface et souterraines contre diverses pollutions.
- Couverture hivernale du sol.
- Maintien des particularités topographiques.

Outre ces mesures obligatoires, certaines sont volontaires et peuvent être mises en place par l'agriculteur : prés fleuris, plantations de haies, bandes de parcelles aménagées, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC),...

Elles sont accompagnées par Natagriwal, Arbrenkit.

Quant aux particuliers, ils peuvent également participer à maintenir et à développer la biodiversité.

Pour plus d'informations, retrouvez les liens internet (page 17).

6. Les produits phytosanitaires

En agriculture conventionnelle, des traitements phytosanitaires sont appliqués de manière raisonnée et suivant la réglementation en vigueur.

L'objectif premier est de protéger les cultures contre les adventices, les ravageurs et les maladies.

Toutefois, la sortie d'un pulvérisateur au champ ne signifie pas forcément qu'il contient des produits phytosanitaires. Il est aussi utilisé pour apporter de l'engrais liquide et foliaires. Comme pour les médicaments, les différents produits appliqués bénéficient d'autorisations de mise sur le marché. Les utilisateurs professionnels doivent donc être détenteurs d'une phytolice qui est obtenue à l'issue d'une formation continue portant sur les bonnes pratiques et sur la réglementation. Chaque opération de pulvérisation doit être consignée dans un carnet de champs démontrant ainsi le respect des quantités maximales, les dates et la traçabilité des parcelles traitées.

Le matériel utilisé permet la réduction des dérives et subit un contrôle technique régulier. Rappelons toutefois que certains lieux sont sensibles : écoles, terrains de sport, plaines de jeux, Une réglementation spécifique doit être suivie.

Pour les particuliers et les communes : cap sur le zéro phyto.

Depuis le 1er juin 2014, une nouvelle législation concernant l'épandage des produits phytosanitaires est entrée en vigueur : interdiction d'utiliser et d'épandre n'importe quel produit, n'importe où et n'importe comment.

Le zéro phyto est d'application et depuis le 1er juin 2019, à proximité d'un réseau de collecte, de filets d'eau, d'égouts ou eaux de surface (ruisseaux, mares, ...) et pour toute personne qui ne détient pas de phytolice.

Pour plus d'informations, retrouvez les liens internet (page 17).



7. La mobilité et le charroi agricole



Les véhicules agricoles peuvent emprunter toutes les voies publiques à l'exception des autoroutes.

Ils doivent être équipés de signalisations réglementaires.

Lorsqu'un tel charroi, qui peut parfois avoir l'air démesuré vu la largeur et la taille de ceux-ci (machine de travail du sol ou de récolte), circule sur la route, la vigilance est de mise. En effet, la vitesse est limitée à 40Km/h.

La largeur de route oblige parfois à s'arrêter, à se mettre sur le côté et parfois à faire marche arrière. Des manœuvres bien plus faciles avec une voiture qu'avec un tracteur équipé d'outils ou d'une remorque.

Lors des chantiers de récolte, il est possible (par mauvais temps) que la route soit sale. L'agriculteur est tenu de la nettoyer.

Le bon sens citoyen est d'avoir un peu de patience et d'attendre que le champ soit totalement récolté avant que l'agriculteur soit en mesure de procéder au nettoyage.

Il lui est très difficile de faire les deux en même temps.

Néanmoins, l'agriculteur a la possibilité d'installer certains panneaux avertissant le danger à l'approche d'une ferme ou d'un chantier de récolte afin de pouvoir adapter une conduite prudente.

Pour plus d'informations, retrouvez les liens internet (page 17).

8. L'érosion et les coulées de boue

De plus en plus souvent, des épisodes de pluie intense provoquent des problèmes d'érosion et de coulées de boues, entraînant parfois des dégâts aux habitations et aux infrastructures publiques.

Ce phénomène d'érosion peut être amplifié par les activités humaines (construction, agriculture, ...) et par la manière dont nous aménageons le territoire ou les abords des maisons. Plusieurs facteurs interviennent dans la sensibilité d'un sol : la violence et l'intensité des pluies, la capacité du sol à infiltrer l'eau, la longueur et l'inclinaison de la pente favorisant l'érosion. Les cultures dites sarclées comme la betterave, le maïs ou sur butte comme la pomme de terre sont plus sensibles car elles couvrent moins le sol.

Pour faire face à ces problèmes, la cellule GISER, mise en place par la Région Wallonne, est l'interlocuteur de premier rang lors d'événements pluvieux et est au service des communes. Elle fournit un diagnostic détaillé et accompagne la mise en place des solutions concertées. La concertation entre la Commune, les gestionnaires de cours d'eau, les agriculteurs et les citoyens est indispensable pour mettre en place des solutions durables.

Pour plus d'informations, retrouvez les liens internet (page 17).



9. La gestion des déchets



De par ses activités, l'agriculteur produit des déchets spécifiquement agricoles : bâches de silos, plastiques des emballages de ballots, les emballages de produits phyto, ...

Différents systèmes de collectes de ces déchets sont mis en place et sont obligatoires. Les déchets en plastiques sont récoltés en collaboration avec les intercommunales et les emballages phyto sont récoltés par phytorecover.

Tout comme pour l'agriculteur, les déchets produits par les citoyens doivent aussi être éliminés via des systèmes de collectes mis à leur disposition (collecte des ordures ménagères, PMC, recyparc, points d'apports volontaires PAV). Il est interdit de jeter ou de déverser des déchets en tous genres (des plastiques, des gravats, des canettes, des bouteilles, ...) sur les terrains et voies publics, les abords des routes et des champs, les chemins agricoles empierrés, le long des cours d'eau, ...

Les tontes de pelouses et autres déchets verts doivent être compostés ou éliminés dans un recyparc mais ne doivent jamais être jetés dans une prairie, sur une terre contigüe à son jardin ou dans les fossés.

10. Le voisinage aux abords d'une ferme

Les activités agricoles font intimement partie de la vie à la campagne. Ces activités peuvent produire ce que certains appellent des nuisances.

Bruits et odeurs font partie intégrante de la vie à la campagne tels que : chant du coq, beuglement des vaches, braiement de l'âne, hennissement du cheval, ... sont indissociables des bruits de la campagne.

Le fonctionnement des machines à la ferme, salle de traite, cornadis, tracteurs et autre matériel lié aux différents travaux.

Certaines activités doivent parfois être effectuées la nuit ou même parfois le week-end pour diverses raisons : la météo, la disponibilité de l'entreprise agricole ou des impératifs de l'industrie, ramassage du lait, livraison d'aliments, chargement des tas de betteraves ou le chargement d'animaux.

Les odeurs peuvent aussi être source de désagréments. Elles apparaissent lors de l'épandage de fumier ou de lisier sur les champs. Rappelons que celui-ci est un engrais naturel qui permet une fertilisation organique des cultures.



11. Le respect de la propriété



Il revient de la responsabilité de chacun de préserver notre cadre naturel constitué de champs, de prairies, de bois traversés par des chemins de promenade.

Circuler à pied, à cheval, en voiture, en quad, ... implique de respecter l'espace public mais aussi les propriétés privées qui peuvent être des champs, prairies et parfois même des bois. Il est donc interdit de circuler hors des chemins et sentiers publics. L'atlas des chemins vicinaux est consultable à la Commune.

Les chiens, quelle que soit la race, doivent obligatoirement être tenus en laisse sur les voies publiques et sentiers de promenade.

La cueillette des champignons est aussi réglementée par le code civil. Il est donc préférable de demander l'autorisation au propriétaire des lieux pour les cueillir. Le glanage est autorisé après l'enlèvement total de la culture et avec l'autorisation de l'exploitant.

Il est donc bon de rappeler qu'il est interdit de circuler en quad, 4X4, moto, VTT ou à pied dans les champs, les prairies et les bois privés même **NON CLÔTURÉS**.

L'agriculteur est lui aussi tenu de respecter certaines règles, comme la présence de sentiers et de chemins répertoriés dans l'atlas vicinal récent.

La conclusion :

Comment bien vivre ensemble en milieu rural ?



Plusieurs éléments sont à prendre en compte.

Le premier est le respect par chacun de la réglementation européenne, fédérale, régionale et communale. Nul n'est censé ignorer la loi.

Prise à la lettre, elle peut parfois devenir source de conflit mais, respectée par chacun avec un peu de souplesse, elle sera garante du bien vivre ensemble. Tout cela semble parfois complexe mais le respect permet à chacun (agriculteur et citoyen) d'appréhender et de comprendre le point de vue de l'autre.

Entendre le point de vue de l'autre sans le juger est la clé de la bonne communication : être à l'écoute avec bienveillance en essayant de se mettre à la place de l'autre.

Enfin, mettre en place des actions concrètes qui permettent de se rencontrer, de se découvrir et surtout de s'apprécier pour bien vivre ensemble en milieu rural.

Vivre à la campagne, c'est jouir à la fois de son côté bucolique mais c'est aussi accepter les conséquences de l'activité agricole qui s'y déroule et qui, par ailleurs, y a toujours eu sa place. Les agriculteurs, dans la majorité des cas, font en sorte de réduire les bruits et odeurs liés à leur activité.

Ils sont conscients que le bien vivre ensemble consiste à fournir des efforts de part et d'autre. N'hésitez donc pas à les aborder pour leur poser les questions qui vous préoccupent et ce, sans animosité.

Il est donc judicieux de privilégier le dialogue pour éviter de devoir résoudre des problèmes.



Liens internet pour plus d'informations

Les effluents d'élevage (page 8)

- Portail de l'agriculture wallonne : www.agriculture.wallonie.be
- Wallex, le site du droit en Wallonie : www.wallex.wallonie.be
- Protect'eau : www.protecteau.be
- Sol et déchets en Wallonie : www.sol.environnement.wallonie.be

La biodiversité (page 9)

- La biodiversité en Wallonie : www.biodiversite.wallonie.be
- Portail de l'agriculture wallonne : www.agriculture.wallonie.be
- Arbrenkit : www.arbrenkit.be

Les produits phytosanitaires (page 10)

- Fytoweb : www.fytoweb.be
- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire : www.favv-afsca.be
- AgriRecover : www.agrirecover.eu
- Etat de l'environnement wallon : <http://etat.environnement.be>

La mobilité et le charroi agricole (page 11)

- SPF Mobilité : mobilite.belgium.be

L'érosion et les coulées de boue (page 12)

- SPW GISER : gisser.be
- Inondations en Wallonie : inondations.wallonie.be
- Réseau wallon de Développement rural : reseau-pwdr.be
- Cellule d'information Agriculture : celagri.be

Autres liens :

- Natagriwal : www.natagriwal.be
- Adalia : www.adalia.be
- Comité régional PHYTO (CORDER): www.corder.be
- Règlement général de police : www.silly.be

Tables des matières

1. Contexte et objectifs.....	2
2. Être agriculteur c'est un métier de passion et de cœur.....	3
3. Les paysages de notre campagne sont liés aux saisons.....	4
4. Les effluents d'élevage : Engrais naturel qui nourrit le sol.....	7
5. La biodiversité : tous concernés.....	8
6. Les produits phytosanitaires.....	9
7. La mobilité et le charroi agricole.....	10
8. L'érosion et les coulées de boue.....	11
9. La gestion des déchets.....	12
10. Le voisinage aux abords d'une ferme.....	13
11. Le respect de la propriété.....	14
12. La conclusion : Comment bien vivre ensemble en milieu rural ?.....	15
13. Liens pour plus d'informations.....	16

